



CHÂTEAUROUX

FAQ JO #1

Jun 2023

**ON VOUS
DIT TOUT**

DES RÉPONSES

DES QUESTIONS

C'est quoi les JO ?
Pourquoi à Châteauroux ?
Qui est concerné ?
Comment cela va se passer ?

Cette première Foire aux questions (FAQ) est destinée à l'ensemble des agents de nos collectivités mutualisées afin de répondre aux questions régulièrement posées.

D'autres seront encore à venir et pour cela, nous vous invitons à adresser directement vos questions à communication@chateauroux-metropole.fr ; nous les recenserons pour y apporter de nouvelles réponses.

Voici les premières !



Les épreuves

Quelles sont les dates des épreuves et où auront-elles lieu ?

Les épreuves olympiques auront lieu du 27 juillet au 5 août 2024 et les épreuves paralympiques du 30 août au 5 septembre. Elles se dérouleront exclusivement au Centre national de tir sportif (CNTS), propriété de la Fédération française de tir. L'équipement est situé à La Martinerie, sur les anciens sites militaires reconvertis.

En quoi consistent les épreuves ?

Pour les Jeux olympiques : pistolet à air comprimé 10m (femmes / hommes / par équipe mixte), carabine à air comprimé 10m (femmes / hommes / par équipe mixte), carabine 50m 3 positions (femmes / hommes), Skeet olympique (femmes / hommes / par équipe mixte), fosse olympique (femmes / hommes), pistolet rapide 25m (femmes / hommes).

Pour les Jeux paralympiques : R1 10m carabine à balles position debout SH1 (hommes), R2 10m carabine à balles position debout SH1 (femmes), R3 10m carabine à balles position couché SH1 (mixte), R7 50m carabine 3 positions SH1 (hommes), R8 50m carabine 3 positions SH1 (femmes), R4 10m carabine à balles position debout SH2 (mixte), R5 10m carabine à balles position couché SH2 (mixte), R6 50m carabine position couché SH1 (mixte), R9 50m carabine position couché SH2 (mixte), P1 10m pistolet à balles SH1 (hommes), P2 10m pistolet à balles SH1 (femmes), P3 25m pistolet SH1 (mixte), P4 50m pistolet SH1 (mixte).

Combien d'athlètes sont attendus à Châteauroux ?

Les Jeux olympiques rassembleront 340 athlètes et les paralympiques 154. Avec leurs staffs, les délégations présentes représenteront 700 personnes en juillet et près de 300 en septembre.

Est-il possible de visiter le CNTS ?

Il n'est pas possible aux individuels de visiter le CNTS. Il est en revanche possible d'assister aux compétitions (hors JO) organisées sur le site, celui-ci étant alors « portes ouvertes ». En outre, le CNTS peut organiser des visites de groupe pour les associations qui en feraient la demande. Enfin, l'office de tourisme, tout comme l'Agence de l'attractivité de l'Indre (dans le cadre de Secrets de fabrique) organisent ponctuellement des visites du site.



La billetterie et les événements

Comment puis-je acheter/obtenir un billet pour assister aux compétitions ?

Pour assister au plus grand événement sportif au monde, Paris 2024 propose une offre de service à la hauteur de l'événement. Plusieurs solutions clés en main : de l'achat du billet à l'unité en passant par le pack, jusqu'aux packages Hospitalité et Voyage, optez pour l'offre la plus adaptée à vos besoins. Retrouvez toutes les offres sur : [le site en ligne de la billetterie](#).

Châteauroux Métropole est également dotée de billets gratuits destinés à un public jeune et aux associations sportives.

Y aura-t-il une fan zone ou site de célébration ?

Il y aura bien un site de célébration à Châteauroux qui permettra au public de se rassembler et de suivre l'ensemble des épreuves olympiques... Plusieurs animations seront mises en place pour passer un bon moment sur place, en famille ou entre amis. Le site de célébration trouvera naturellement sa place sur le parvis d'Équinoxe.

Y-a-t-il un programme de manifestations spécifiques prévues avant et pendant les Jeux ?

Châteauroux Métropole et tous les partenaires se mobilisent depuis l'été 2022 pour proposer des événements faisant vivre l'esprit des Jeux sur le territoire. La soirée « Parrainclusion » du 5 avril, gratuite et ouverte à tous sur inscription et la journée « Terre des Jeux » le 3 juin, ouverte à tous, sur le site du CNTS pour faire découvrir toutes les disciplines et pas seulement le tir sportif ont connu un beau succès.

Le calendrier s'étoffe de mois en mois et des actions pour les journées olympiques, paralympiques, le forum des associations, des soirées thématiques mais aussi le dispositif du Tour de l'Indre des Sports, les événements mêlant sport et culture, etc. Restez connectés !

Que sont les « olympiades culturelles » ?

L'olympiade culturelle correspond à une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire ayant pour but d'offrir une expérience culturelle forte, de rapprocher les univers du sport, de l'éducation et de la culture et de prendre en compte le rayonnement international de Paris et de la France en matière culturelle et artistique. Par le biais de ce dispositif, Paris 2024 labellisera et financera des projets qui créent des liens entre art et sport.

Le festival DARC sera-t-il maintenu ? Et les autres manifestations ?

La tenue de manifestations et événements pendant la période olympique (de début juillet à fin septembre) est une décision impliquant de nombreux acteurs, dont l'État (pour la sécurité), Paris 2024 (pour la compatibilité avec les contraintes propres à l'organisation des JO), les collectivités (pour l'aspect logistique) et bien sûr les organisateurs. S'agissant plus particulièrement du stage-festival DARC le principe d'une édition en 2024 a été validé.



L'organisation de la collectivité

Quel est le statut de Châteauroux Métropole ?

À l'image de Paris, Marseille et Tahiti, l'Agglomération Châteauroux Métropole a le statut de collectivité hôte cheffe de file et accueille surtout une discipline de A jusqu'à Z :

- le surf à Tahiti,
- la voile à Marseille,
- le tir à Châteauroux
- le reste des disciplines à Paris.

D'autres villes accueilleront également des événements des JO Paris 2024, comme Nantes, Bordeaux, Lille, etc. mais seulement pour quelques matchs ou qualifications.

Quel est le rôle des Châteauroux Métropole dans l'organisation des Jeux ?

En qualité de collectivité hôte cheffe de file, elle est de toutes les collectivités locales concernées dans l'Indre, l'interlocuteur privilégié de Paris 2024 pour toutes les questions relatives à l'organisation et à la préparation des Jeux. À ses côtés, les collectivités hôtes : Région Centre-Val de Loire, Département de l'Indre et les communes de Châteauroux, Déols et Étretchet.

Combien les Jeux vont-ils coûter à Châteauroux ?

Châteauroux Métropole s'est proposée de manière très volontariste pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques, consciente que cet événement mondial est un levier très fort d'attractivité pour le territoire. Le coût des Jeux est donc un sujet important mais qui ne peut se réduire à une approche exclusivement budgétaire.

Les Jeux vont créer de l'activité économique et commerciale, doper l'activité hôtelière et donc touristique (les premiers effets peuvent déjà se mesurer), ce qui se répercutera positivement sur les recettes fiscales perçues par les collectivités et en particulier Châteauroux Métropole.

En outre, les Jeux sont un excellent moyen de fédérer la population et tous les acteurs du territoire autour des valeurs de l'olympisme et de susciter des dynamiques positives et créatrices. Côté dépenses, les collectivités participeront au financement de prestations et travaux nécessaires à la tenue des Jeux sur le territoire (mais ne financera rien à l'intérieur du CNTS), comme elles le font pour les grands événements d'envergure nationale ou internationale.

Enfin, beaucoup de ces dépenses financeront des investissements pérennes qui continueront donc à profiter au territoire même après les Jeux. Toutes les dépenses engagées sont tracées et feront l'objet d'un compte-rendu détaillé.



Les bénévoles

Comment puis-je être volontaire (bénévole) dans le cadre des JO ?

Il existe deux types de volontaires dans le cadre des JO : les volontaires gérés par Paris 2024 et les volontaires « collectivités ». Pour ce qui est des volontaires "collectivité", les personnes peuvent contacter Châteauroux Métropole (à l'adresse mail suivante : sports@chateauroux-metropole.fr) pour se renseigner et s'inscrire. Les missions des volontaires collectivités seront définies dans les mois à venir, en cohérence avec celles des volontaires Paris 2024.

Quelle sera la mission des bénévoles de Châteauroux Métropole ?

Les missions à remplir sont actuellement en cours de définition, en concertation avec Paris 2024 puisqu'il est essentiel de bien articuler les volontaires Paris 2024 avec ceux de Châteauroux Métropole.

Quelles sont les conditions pour être bénévole de Châteauroux Métropole ?

Les conditions requises sont les suivantes : avoir 18 ans au 1^{er} juillet 2024, avoir une santé ne faisant pas obstacle aux missions à remplir et être suffisamment disponible (un minimum de 10 jours sur la période des Jeux olympiques et/ou paralympiques est souhaitable).



L'hébergement

Où seront logés les athlètes ?

Les athlètes seront hébergés sur deux sites : les locaux d'UWA (United world Academy) à La Martinerie et le lycée Blaise-Pascal.

Où seront logés les journalistes, les officiels ?

Les journalistes et officiels dénommés « accrédités » dans le vocabulaire JO seront répartis dans les hôtels et hébergements sélectionnés par le COJO, dont la chapelle Saint-Denis, en cours de réhabilitation.

Est-ce que je peux accueillir une délégation ?

Dans le cadre des JO Paris 2024, les délégations seront logées dans des établissements spécifiques répondant au cahier des charges émis par le Comité olympique. Toutefois, il vous sera possible d'accueillir des familles d'athlètes, ainsi que le public de passage, les visiteurs et les touristes.

Je veux proposer mon logement à la location saisonnière, quelle démarche administrative je dois effectuer ?

Vous devez effectuer votre déclaration de meublé de tourisme sur le site declaloc.fr. La direction de l'Attractivité du territoire, en charge de la gestion administrative des meublés de tourisme, vous adressera votre formulaire CERFA signé par le Maire de la commune du logement ainsi que des codes d'accès à la plateforme <https://chateauroux.taxesejour.fr> sur lequel vous devrez déclarer les fréquentations du logement et les taxes de séjour perçues.

Attention cette démarche ne concerne que les hébergements situés sur le territoire de l'Agglomération Châteauroux Métropole. Si votre hébergement n'appartient pas au 14 communes de l'Agglomération, il faut prendre contact avec l'Office de tourisme de référence du territoire concerné.

Je veux proposer mon logement à la location saisonnière, où proposer la commercialisation ?

L'Office de tourisme communautaire Châteauroux Berry tourisme référence dans son catalogue les hébergements touristiques disponibles à la location. Ce catalogue est disponible auprès de tous les voyageurs se rendant à l'office de tourisme.

Châteauroux Berry tourisme : 02 54 34 10 74.

Vous pouvez également augmenter la visibilité de votre annonce en ayant votre propre site internet ou en utilisant des plateformes de commercialisation tierces. L'office de tourisme communautaire Châteauroux Berry tourisme propose dans son offre de service de former les hébergeurs en difficulté avec l'outil internet.

Qu'est-ce que la taxe séjour ?

La taxe de séjour est due par personne et par nuit. Son montant varie selon le type d'hébergement (hôtel, meublé de tourisme, camping, etc.) et selon que l'hébergement est ou non classé.

Dois-je fournir un numéro d'enregistrement pour mon logement ?

Non, Châteauroux Métropole n'attribue pas de numéro d'enregistrement aux meublés de tourisme.

Je souhaite obtenir un classement en étoiles, où puis-je l'obtenir ?

Dans l'Indre, seuls deux organismes sont habilités à délivrer un classement en étoiles :

- [Gîtes de France](#).
- [L'agence d'attractivité de l'Indre](#).



La restauration

Puis-je installer mon stand ou mon food-truck à proximité de la fan zone ou du site de compétition dans le cadre de mon activité professionnelle ?

Plusieurs établissements pourront prendre place à proximité du site de célébrations. Une demande d'autorisation spécifique sera mise en ligne prochainement sur le site Internet de Châteauroux Métropole.

Comment pourra-t-on se restaurer au niveau de la fan zone et sur le site de compétition ?

Il sera effectivement possible de se restaurer sur le site de célébration. Les bars et restaurants du centre-ville accueilleront également le public avec plaisir !



La mobilité

Comment se rendre sur le site de compétition du CNTS ?

Deux solutions pour les visiteurs :

1. Si vous arrivez par le train : une navette directe par bus sera mise en place entre le pôle multimodal et le site de compétition.
2. Si vous arrivez par la route : un parking visiteur sera mis en place à proximité immédiate du site de compétition, une liaison étant ensuite assurée par Paris 2024 pour accéder à l'intérieur du site

Une liaison cyclable sécurisée existe également entre le centre-ville de Châteauroux et les différents accès au site de compétition

Pour les journalistes, l'accès s'effectuera directement par l'entrée principale du site de compétition.

Des zones de la ville seront-elles interdites à la circulation ?

Aucune zone de la ville ne sera impactée par une restriction de circulation.

Seule la fan zone pourrait faire l'objet d'un filtrage ou d'une limitation d'accès.



Côté communication

Qu'est-ce que le « Look of the games » ?

Le Look of the games est l'identité visuelle qui accompagne spectateurs, sportifs, bénévoles, et tous les acteurs des Jeux pendant la compétition. Il décore l'ensemble des lieux qui composent les Jeux : du terrain de compétition au Village des athlètes, et même partout dans la ville. Il incarne l'esprit d'une édition, et la rend identifiable au premier regard. Fidèle à son ambition de marquer l'histoire pour offrir des émotions inoubliables en réinventant les symboles des Jeux, Paris 2024 présente un Look en rupture, qui sublimerà à merveille les performances des athlètes et sera le décor idéal des célébrations des spectateurs. Pour la première fois, le Look sera également décliné par les villes hôtes. Coloré et esthétique, audacieux et épuré, moderne et riche en symboles ; découvrez le Look des Jeux de Paris 2024, qui reflète l'élégance à la française et l'âme de nos Jeux.

Peut-on utiliser le logo des JO de Paris 2024 ?

Seules la collectivité hôte cheffe de file et les collectivités hôtes peuvent utiliser les logos reçus pour leur communication officielle. Toute utilisation est soumise à validation par la direction de la Communication de Châteauroux Métropole. Et par définition, aucun logo ne peut être utilisé à des fins commerciales.

Peut-on utiliser les anneaux olympiques ?

Le Comité olympique international est très regardant sur l'utilisation de la marque olympique, à la fois sur le mot "olympique" que sur l'utilisation des anneaux. À ce jour, les collectivités hôtes et la collectivité chef de file hôte (Châteauroux Métropole) n'en ont pas encore le droit.



La flamme olympique dans l'Indre

La flamme olympique passera-t-elle à Châteauroux ?

Châteauroux Métropole sera traversée par la flamme olympique où elle s'arrêtera à la Maison des Sports, après un passage dans plusieurs autres villes dans l'Indre labellisées Terres de Jeux. Le parcours officiel sera dévoilé le 23 juin 2023.